

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**EDUCATEUR : STAGE D'INTEGRATION**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 983025U21D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2005,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# EDUCATEUR : STAGE D'INTEGRATION

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

### 1. FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant en situation d'activité professionnelle, de s'intégrer dans une équipe socio-éducative.

En particulier, cette unité de formation permettra à l'étudiant de développer ses capacités à :

- ◆ appliquer les concepts et contenus méthodologiques en référence à son niveau de formation ;
- ◆ participer à la mise en œuvre du projet pédagogique du lieu de stage ;
- ◆ s'adapter en se basant sur l'évaluation continue de ses actions ;
- ◆ assurer, dans le respect inconditionnel des personnes et des règles déontologiques, une fonction d'accompagnement et d'éducation, une fonction d'orientation, de guidance et de prévention.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

##### *Educateur : approche méthodologique 2*

*En ce qui concerne l'approche méthodologique,*

- ◆ proposer des modalités d'exploitation de tâches de la vie quotidienne et d'activités d'animation dans l'accompagnement d'une personne ou d'un groupe de personnes en fonction d'objectifs qui lui sont assignés ;
- ◆ proposer, *au travers d'une situation exemplative*, des modes de communication permettant un accompagnement adapté aux personnes ;

- ◆ poser, à partir d'une situation relevant du travail socio-éducatif, un questionnaire éthique et déontologique en lien avec le métier incluant les questions relatives à la sexualité.

**Educateur : stage d'insertion**

*En ce qui concerne les stages, dans le respect des règles déontologiques :*

- ◆ analyser une situation d'accompagnement vécue en qualité d'éducateur en la situant dans la structure institutionnelle et en référence aux besoins et demandes des usagers ;
- ◆ expliciter les activités réalisées dans le cadre de son insertion dans une équipe socio-éducative en mettant en évidence la place occupée par le bénéficiaire ;
- ◆ analyser ses relations avec l'équipe et les bénéficiaires.

## 2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Les attestations de réussite des UF : «EDUCATEUR : APPROCHE METHODOLOGIQUE 2» et «EDUCATEUR : STAGE D'INSERTION» classées dans l'enseignement secondaire supérieur de transition.

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Etudiant : 240 périodes

Code U

Z

3.2. Encadrement du stage :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Encadrement de stage	PP	O	20

## 4. PROGRAMME

### 4.1. Programme pour l'étudiant

*A partir de situations professionnelles vécues sur le terrain, l'étudiant sera capable :*

- ◆ d'émettre des hypothèses en adéquation avec la situation d'accompagnement, adaptées aux demandes des personnes accompagnées et de l'équipe d'encadrement et témoignant d'un processus de questionnement permanent ;
- ◆ de situer la personne accompagnée dans son contexte de vie (famille, entourage, réseau, ...)
- ◆ de proposer des actions qui favorisent les liens avec les familles et l'entourage des personnes accompagnées ;
- ◆ de se questionner :
  - ◆ au sujet des interpellations de l'équipe de travail sur des phénomènes de projections et d'identifications ;
  - ◆ sur son identité professionnelle au sein d'une équipe pluridisciplinaire ;
- ◆ de participer avec l'équipe à l'évaluation et à l'évolution du projet pédagogique ;
- ◆ de décrire le fonctionnement, les objectifs, les mandats, les projets, les enjeux de la structure institutionnelle ;
- ◆ d'émettre un avis personnel argumenté sur la structure institutionnelle ;
- ◆ de décoder et de clarifier les « demandes » des différents acteurs institutionnels ;

- ◆ de questionner le projet pédagogique de l'institution à la lumière des pratiques quotidiennes et des enjeux environnementaux, culturels, sociaux, politiques, économiques, ... ;
- ◆ de situer la place et de repérer les enjeux de sa fonction d'acteur social ;
- ◆ de développer une réflexion éthique sur les actions menées dans le cadre des projets individuels et collectifs ;
- ◆ d'utiliser un vocabulaire adapté à la profession, au terrain de stage et au public accompagné ;
- ◆ d'exposer l'évolution de son identité professionnelle en acceptant de la confronter à d'autres et en la liant aux expériences vécues en stage.

#### **4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement**

Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonction :

- ◆ d'amener l'étudiant à établir des liens entre les contenus méthodologiques de la formation et la description de ses observations sur le terrain ;
- ◆ de négocier avec l'étudiant, l'entreprise ou l'institution, les termes du contrat de stage en fonction des items du programme de l'étudiant ;
- ◆ de gérer le suivi des activités de stage et les contacts avec les institutions et les services concernés ;
- ◆ de définir la démarche attendue, d'annoncer les critères et les modalités d'évaluation et d'évaluer les productions de l'étudiant en fonction des items contenus dans les capacités terminales ;
- ◆ de rappeler à l'étudiant la distinction entre les faits observés et les interprétations personnelles ;
- ◆ d'encadrer l'intégration de l'étudiant et d'évaluer ses apprentissages par rapport aux finalités et aux capacités terminales de l'unité de formation.

### **5. CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, *en référence au contenu méthodologique de son niveau de formation*, l'étudiant sera capable, *au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits et dans le respect des règles déontologiques* :

- ◆ d'élaborer, en fonction du secteur d'intervention, un projet d'accompagnement en le situant dans la structure institutionnelle, en référence au projet de l'institution ou du service ainsi qu'aux besoins et demandes des usagers ;
- ◆ d'expliciter les activités réalisées en mettant en évidence la place occupée par le bénéficiaire, par lui-même et son positionnement par rapport à l'équipe ;
- ◆ d'analyser ses relations avec l'équipe et les bénéficiaires en explicitant l'évolution de son identité professionnelle.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la capacité à développer différentes attitudes d'ouverture visant l'intégration dans un travail d'équipe,
- ◆ la qualité, l'utilisation de ses observations et la pertinence de l'analyse,
- ◆ la qualité, la clarté et la structure de la présentation de l'expérience vécue,
- ◆ la pertinence de ses commentaires et la qualité des liens établis avec sa formation conceptuelle et méthodologique.

## **6. CHARGE DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant.